



## 14ème législature

<b>Question N° : 250</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > éducation nationale : missions	<b>Analyse</b> > orientations.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>08/01/2013</b> page : <b>209</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur sa feuille de route détaillée.

### Texte de la réponse

La refondation de l'école de la République a été engagée dès l'élection du Président de la République, avec le premier discours devant le monument de Jules Ferry, avec le collectif budgétaire du 4 juillet, avec la négociation de la programmation budgétaire de l'été 2012. Elle se poursuivra tout au long du quinquennat. De nombreuses mesures ont d'ores et déjà été engagées. Des emplois ont été créés pour renforcer l'encadrement des élèves, rouvrir des classes, accompagner les élèves en situation de handicap : 1 000 emplois de professeurs des écoles, 100 emplois de conseillers principaux d'éducation, 2 000 emplois d'assistants d'éducation, 1 500 emplois auxiliaires de vie scolaire individuels. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la situation des nouveaux enseignants et le climat scolaire : dispositif transitoire de formation pour les professeurs stagiaires, création des emplois d'avenir professeur (6000 recrutés à la rentrée 2013, 18 000 dans les trois ans), création d'un nouveau métier destiné à assurer la sérénité des établissements (les assistants de prévention et de sécurité), mise en place de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire. La concertation organisée dans le cadre de la refondation de l'École de la République a rendu les conclusions de ses travaux au Président de la République le 9 octobre. Ce dernier a fixé les orientations : priorité au primaire, formation des enseignants, réforme des rythmes scolaires, renouvellement de la pédagogie (évaluations, devoirs, programmes...). La loi d'orientation et de programmation, présentée en conseil des ministres à la fin de l'année, sera un moment décisif de la refondation du pacte entre la Nation et son École. Le débat parlementaire aura lieu à partir de janvier 2013. La rentrée 2013 verra ainsi la mise en oeuvre d'une série de priorités : mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation qui formeront les professeurs qui bénéficieront d'une entrée progressive et professionnalisante dans le métier ; Parallèlement, la montée en régime des emplois d'avenir professeurs est programmé ; lancement de la grande ambition numérique ; mise en place, en liaison étroite avec les collectivités locales, d'un service public territorialisé de l'orientation, élément essentiel de la réussite des élèves et de la lutte contre les inégalités scolaires ; mise en oeuvre de la priorité sur l'enseignement primaire : dispositif « plus de maîtres que de classes » et développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle ; ouverture de débouchés pour les lycéens professionnels dans les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie ; réorganisation du temps scolaire et du temps éducatif (semaine de quatre jours et demi à l'école primaire, devoirs faits à l'école, développement des pratiques culturelles et de pratiques sportives) ; Mise en place d'un Conseil des programmes impliquant experts, praticiens et universitaires. Au-delà, la



refondation s'inscrira dans le temps. Tous les niveaux d'enseignement seront progressivement concernés pour faire de l'école le lieu de la réussite de tous.